



# LIVRET BFM AVENIR

## L'Épargne doublement gagnante



La banque des agents de la Fonction publique et du service public.



**BFM Avenir, l'association d'une épargne performante et d'un prêt à taux privilégié**

BANQUE FÉDÉRALE MUTUALISTE PARTENAIRE DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

# BFM Avenir

Un placement original "doublement gagnant"

### Renseignements :

Par téléphone :

**éco fil** 0 821 222 500

0,118 € par TTC / min  
Du lundi au samedi de 9 h à 18 h.

Par Internet :



e-mail : [contacts@bfm.fr](mailto:contacts@bfm.fr)



PROFESSION BANQUIER  
VOCATION SOLIDARITÉ

### Destinataires :

Tous les adhérents des mutuelles sociétaires de la BFM et / ou agents de la Fonction Publique, et du Service public titulaires d'un compte bancaire BFM ouvert à la Société Générale.

PARTICULIEREMENT ADAPTE POUR TOUTES LES PERSONNES SOUHAITANT VALORISER UNE ÉPARGNE. PEUT ÉGALEMENT ÊTRE PROPOSÉ À DES JEUNES DANS UNE OPTIQUE "CONSTITUTION DE PÉCULE" EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE VOITURE PAR EXEMPLE.

### Objet :

Préparer et réaliser aux meilleures conditions tous types de projets, grâce à une phase d'épargne bien rémunérée qui peut donner la possibilité ensuite, sous réserve d'acceptation, de bénéficier d'un prêt personnel Mutualité à taux réduit. Produit idéal pour financer un achat (une voiture, une cuisine, un équipement...) ou pour préparer l'avenir (études des enfants, réalisation de travaux...).

### Caractéristiques :

#### Phase d'épargne :

- Montant minimum de 10 € à verser à l'ouverture (et à conserver sur le livret).
- Rémunération à taux fixe : le capital est protégé contre tout aléa boursier.
- Montant des dépôts non plafonné
- Dépôts et retraits possibles à tout moment.

#### Phase de prêt :

- Montant minimum du prêt : 1 500 €
- Taux privilégié unique : taux de référence BFM en vigueur réduit de 3 points.
- Durée de remboursement comprise entre 12 et 48 mois
- Prêt personnel non affecté soumis à l'accord de la BFM

### Exemple de prêt Mutualité :

Par exemple, pour 3 000 € empruntés sur 48 mois à 3,52 % TEG annuel fixe<sup>(1)</sup> hors assurance DIT facultative<sup>(2)</sup>, vous remboursez 67,01 € par mois. Le coût total du prêt est de 216,48 €. (coût mensuel de l'assurance DIT facultative : 0,70 €)

(1) TEG hors assurance en vigueur du 01/01/2010 au 28/02/2010 pour une durée de remboursement comprise entre 12 et 48 mois. La souscription du prêt Mutualité est soumise à l'acceptation du dossier par la Banque Fédérale Mutualiste, prêteur (Société Coopérative de Banque au capital de 83710818,50€. RCS Créteil 326 127 784. Siège social : 1, place des Marseillais - 94227 Charenton-le-Pont Cedex).

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT- Décès, Perte Totale et Irreversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, négocié au taux mensuel de 0,28 % sur le capital initial, souscrit par la BFM en tant qu'intermédiaire en assurance auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, sociétés régies par le Code des Assurances et présenté par la Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances. La souscription du contrat d'assurance groupe est obligatoire pour tout prêt d'un montant supérieur à 10 000 € et d'une durée supérieure à 36 mois (franchise incluse). Elle est facultative pour les prêts d'une durée inférieure ou égale à 36 mois quel que soit le montant emprunté et pour les prêts d'une durée supérieure à 36 mois si le montant est inférieur ou égal à 10 000 €

## AVANTAGES :

#### Phase d'épargne :

- Rémunération à taux fixe et attractif de **2,20 %\*** sur les 3 000 premiers euros puis 1,70% \*
- Dépôts non plafonnés
- Pas de frais de dépôt ni de retrait
- \* Taux de rémunération brut en vigueur au 01/01/2010. Intérêts soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux ou au prélèvement libératoire forfaitaire.

#### Phase de prêt Mutualité

- Taux avantageux
- Liberté totale dans l'utilisation du prêt.
- Pas de frais de dossier.
- Droits à prêts cessibles aux enfants ou aux petits-enfants majeurs, qu'ils soient fonctionnaires ou non.

## Au total, un placement doublement performant